



## BIEN VIEILLIR : UN PARTENARIAT STRUCTURANT POUR LA SANTÉ DES SALARIÉS

### Dr Françoise DUCROT

Directrice des partenariats et  
compétences complémentaires,  
Médecin du travail – SSTRN – Nantes

### Introduction / Objectifs :

Les Centres de Prévention de l'AGIRC ARRCO (CPAA) sont des lieux de promotion pour vieillir en bonne santé, où chaque bénéficiaire peut, dès 50 ans, effectuer une évaluation individuelle visant au repérage des risques liés à l'avancée en âge. À l'issue de celle-ci, le bénéficiaire reçoit des informations

détaillées sur ses atouts et ses facteurs de risque, ainsi que des conseils personnalisés afin de l'aider à adapter son comportement.

Dans la lignée de la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en Santé au travail et afin de répondre aux objectifs de son projet de Service 2022-2026, le **SSTRN** souhaite développer une action partenariale avec le CPAA de Nantes.

Celle-ci s'inscrit aussi dans le cadre de la politique régionale de santé (PRS) qui met l'accent sur l'importance d'agir sur les déterminants de santé au niveau des individus et sur la coordination des opérateurs du système de santé.

La finalité de ce partenariat est d'agir en synergie auprès des salariés du secteur privé, âgés de plus de 50 ans ou aidants, pour :

- ▶ développer la culture de prévention primaire et l'empowerment des publics cibles ;
- ▶ développer une approche de prévention globale de la personne ;
- ▶ changer les représentations négatives sur le vieillissement ;
- ▶ faire réfléchir les futurs retraités à leur propre vieillissement ;
- ▶ repérer les fragilités des bénéficiaires pour mieux les accompagner.

### Méthodologie :

Cette démarche a été travaillée en mode projet dont voici les étapes initiales :

- ▶ mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire (médecins du travail, assistante de service social, ...)
- ▶ visite du CPAA : présentation du parcours du bénéficiaire (auto-questionnaire, bilan pluridisciplinaire : gériatre, psychologue, audiogramme, test de mémoire), ateliers, ...
- ▶ définition du cadre de l'expérimentation : salariés sans médecin traitant, aidants, bénéficiaires traversant une période à risque de décompensation (retraite, licenciement, deuil, retour au travail après arrêt maladie long).

### Résultats obtenus :

Les résultats obtenus sont :

- ▶ une convention ;
- ▶ l'élaboration d'un dépliant commun ;
- ▶ une sensibilisation des professionnels des parties prenantes afin de faciliter les orientations réciproques ;
- ▶ des actions partenariales partagées (conférence et atelier animés par le CPAA de Nantes aux journées de la Société de Médecine et de Santé au Travail de l'Ouest (SMSTO) 2024).

### Discussion des résultats / Conclusion :

Cette expérimentation s'applique exclusivement aux salariés du privé et permet la mise en place de conditions favorables nécessaires aux orientations réciproques entre les deux parties prenantes. Elle vise à renforcer la démarche de prévention post-professionnelle en cohérence avec les enjeux de santé publique. Une première évaluation prévue en 2026 permettra de déterminer le nombre d'orientations réalisées, les freins existants et les axes d'amélioration à envisager (interopérabilité).

Enfin, l'intérêt de cette expérimentation réside d'une part dans le partage d'une vision globale de la santé au sens donné par l'OMS et la littérature en santé et, d'autre part, à identifier un relais post-vie active (fin de carrière sans exposition) sur des démarches de prévention avec l'avancée en âge.

